VILLE DE BEGLES

MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2019 -2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I . ETAT DES LIEUX

A.LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE EN FRANCE

1.LA SITUATION

*a)*La décentralisation et les missions de service public

*b)*La reconnaissance des bienfaits de la pratique musicale sur le développement personnel

*c)*La généralisation du numérique

2.LES ENJEUX

*a)*Construire le vivre ensemble: un gage de fraternité.

*b)*Poursuivre l'évolution pédagogique :

(1)Démocratiser l'accès et démocratiser la réussite.
(2)Développer le désir d'apprendre

*c)*Inscrire la pédagogie au cœur de l'action culturelle : agir sur le territoire pour apprendre en pratiquant.

*d)*Stimuler la pratique amateur : besoin de cohérence et d'encadrement des professionnels.

*e)*Le schéma départemental d'Education Artistique

B.LE CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

1.LE TERRITOIRE

*a)*Situation

*b)*Population

2.LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE

*a)*Missions

*b)*Moyens
(1)Moyens humains
(2)Actions
(3)Locaux
(4)Matériel
(5)Moyens informatiques
(6)Moyens financiers

*c)*Contexte
(1)Son public
(2)Ses effectifs
(3)Ses partenaires

*d)*Organisation

*e)*Autres attributions

II . OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

C.MISSIONS

D.LES PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

E.L'ORGANISATION

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

ANNEXES

INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un document qui définit la stratégie d'évolution à moyen terme d'un établissement d'enseignement artistique public. Pour la Maison Municipale de Bègles, il s'agit d'élaborer un premier projet d'établissement.

La « Maison Municipale de la Musique » (MMM) de Bègles est née d'une volonté municipale de se doter d'une structure publique d'enseignement artistique. Elle se définit comme étant une école spécialisée dans la pratique instrumentale et a pour objectif de former des musiciens qui s'inscriront dans une pratique amateur reconnue d'utilité publique sur le territoire.

Elle est intégrée au Service Culturel de la Ville de Bègles qui comprend également une Bibliothèque et un service du spectacle vivant.

Les textes fondateurs de la filière culturelle (Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé et Schéma National d'Orientation Pédagogique) définissent de façon claire le cadre des missions de la MMM.

A la croisée des chemins entre les élus, les enfants et leurs parents, les musiciens amateurs, les enseignants, les administratifs et les techniciens du spectacle vivant, sa vocation première est de synthétiser les demandes, les projets, les moyens et les compétences. Ces objectifs contribuent à définir les missions et l'identité de l'établissement.

Fruit d'une longue concertation, le projet d'établissement a pour but de faciliter les synergies qui permettront aux pédagogies de rester en contact avec la réalité du territoire et de la société contemporaine tout en respectant son histoire et son patrimoine.

Dans ce but, il doit prendre en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Ce premier projet d'établissement développera ensuite des orientations prioritaires qui constitueront une ligne directrice pour tous.

Ce document contiendra donc :

I. Un état des lieux

II. Les objectifs de l'établissement

III. Les annexes du Projet d'Etablissement détaillant tous les points évoqués dans le présent document

I . ETAT DES LIEUX

A . LE CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE EN FRANCE

1. LA SITUATION

Dans les années 2000 une véritable révolution des politiques culturelles s'est opérée.

La filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale, élaborée autour de la doctrine de Malraux (centrée sur les œuvres et les artistes), voit son fonctionnement complété par des missions de service public centrées sur le respect et le développement de l'individu, sur les attentes du public et sur l'accès pour tous à l'exercice des droits culturels. (Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, Convention de Faro, Déclaration de Fribourg - voir annexes).

Les termes de la Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre de 2001 illustrent cela :

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.

Parallèlement, les conservatoires, établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, pôles de référence en matière d'enseignement artistique, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles, ce qui les place au cœur de l'éducation des enfants. »

a) Décentralisation et missions de service public

La Charte de l'Enseignement Artistique attribue aux communes la part essentielle des responsabilités dans le domaine des enseignements artistiques.

b) Reconnaissance des bienfaits de la pratique musicale sur le développement personnel

Dans le même temps, un nombre important d'études scientifiques dans le monde entier démontre les bienfaits de la pratique d'un instrument de musique. De façon générale, on peut reconnaître que cette matière permet d'aiguiser l'esprit critique, la pensée créative, l'imagination, la discipline personnelle ainsi que diverses habiletés utiles dans la vie quotidienne...

c) Généralisation du numérique

La généralisation fulgurante du numérique, la disparition presque totale du CD, une rapidité exponentielle de circulation des informations et des échanges s'opère. Tout le monde dispose de l'ensemble des œuvres musicales en libre écoute.

2. LES ENJEUX

a) Construire le vivre ensemble: un gage de fraternité.

La musique est un moyen fédérateur qui donne du sens au vivre ensemble. Elle fait prendre conscience de la dimension de l'autre et aide à se situer dans le monde et le temps. La musique ne s'arrête pas à la jeunesse et peut se pratiquer à tout âge. Elle accompagne toutes les étapes de la vie et favorise la construction d'un équilibre structurant et épanouissant. Elle est également une échappatoire aux stress quotidiens et est souvent un complément utile à la vie professionnelle.

b) Poursuivre l'évolution pédagogique.

(1)Démocratiser l'accès et démocratiser la réussite

Le professeur en tant que référent et repère, est ouvert à toutes les initiatives pédagogiques et artistiques afin d'offrir à ses élèves le plus grand nombre de propositions possibles. L'enseignement artistique est en évolution constante et cela permet de proposer des initiatives pédagogiques, musicales et artistiques variées et adaptées à tous les publics.

(2) Développer le désir d'apprendre

C'est dans cet objectif que l'élève trouvera la force de travailler l'importante somme des acquisitions techniques nécessaires à son expression propre. Les efforts doivent se porter sur des réalisations concrètes, valorisantes, innovantes et inscrites dans la Cité pour y puiser la matière à enseigner. L'action socio-culturelle constitue l'axe de développement principal des pédagogies futures. Elle place l'apprenant dans le cœur d'une action valorisante pour qu'il devienne lui-même demandeur de formations.

c) Inscrire la pédagogie au cœur de l'action culturelle : agir sur le territoire pour apprendre en pratiquant.

L'action culturelle constitue le lien privilégié entre l'activité d'enseignement et les tissus sociaux et locaux. Elle est le prolongement de la fonction d'apprendre vers une pratique musicale réelle, inscrite dans la Cité. Elle est possible grâce à des partenaires tels que le service culturel de la ville, les structures municipales, les associations du secteur… Elle s'envisage aussi avec des partenaires sociaux inscrits dans la vie locale. Des liens sont déjà tissés avec le centre social, des maisons de retraite, des crèches, des écoles maternelles et primaires… et par la participation à des manifestations municipales (carnaval, fête de la morue, organisation du Festival de la MMM, concerts à la Bibliothèque, à la Maison de retraite, sur les Marchés Béglais, etc..).

d) Stimuler la pratique amateur : besoin de cohérence et d'encadrement des professionnels.

II.Pour accompagner les musiciens amateurs, il faut développer un véritable réseau et les aider à trouver leur place dans la Cité. Une action musicale de qualité répondra à des besoins spécifiques dans l'animation du territoire, la transmission des cultures, la sensibilisation des publics, la socialisation et l'expression libre des artistes amateurs. Les ensembles de pratique amateur ont besoin d'être encadrés par des professionnels pour trouver leur place dans la cité, évoluer sans cesse et devenir à leur tour des forces de propositions culturelles.

e) S'inspirer des orientations du Plan Départemental d'Education Artistique et Culturelle en Gironde (Voir Annexes)

B . LE CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

1.LE TERRITOIRE

a) Situation

Bègles est l'une des 28 Communes qui composent Bordeaux Métropole.

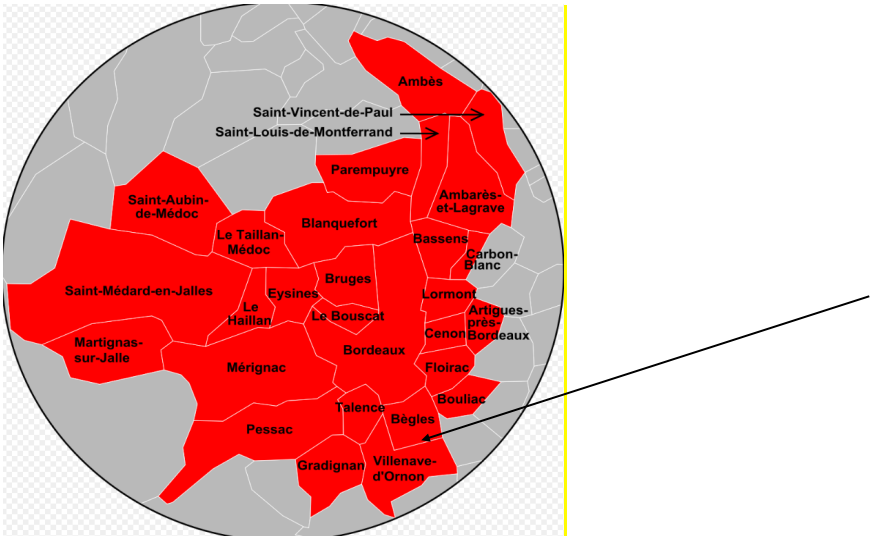

Commune de première ceinture, elle présente à la fois les qualités d'une ville à échelle humaine et les avantages que lui confère son appartenance à Bordeaux Métropole. Elle est voisine de Villenave d'Ornon au Sud, Talence à l'Ouest, Bordeaux au Nord. Elle est longée par la Garonne à l'Est.

Véritable « **Village Urbain** », elle est en perpétuel mouvement. Le visage de Bègles se modernise, de nouveaux quartiers émergent, d'autres se rénovent, la nature s'installe, les entreprises se développent, le centre-ville s'organise et le commerce de proximité retrouve sa place.

b) Population

La population de Bègles est en constante augmentation. Elle est passée de 25 107 au 1er janvier 2010 à 27 589 habitants au 1er janvier 2018.

La ville de demain se construit autour d'une Concertation Urbaine : Des Terres Neuves à Terre Sud, du Parc de l'Intelligence Environnementale à la Zone d'Aménagement Concertée de la Mairie. Bègles se métamorphose. Largement concernée par l'Opération d'Intérêt National, Bordeaux-Euratlantique, la ville voit les constructions se multiplier et sa population augmenter, très régulièrement.

2.LA MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE

La Maison Municipale de la Musique (MMM) est un service public de la commune de Bègles.

En 1972, la municipalité de Bègles met en place des cours d'initiation musicale après les heures de classe, dans les écoles primaires. A partir de 1974, une école de musique associative rattachée à « Bègles-loisirs-culture » voit le jour sous la direction de Virginie Latorre. Dans un premier temps, le piano, la flûte à bec, la guitare et l'accordéon y sont enseignés. Les cours ont lieu dans les salles du centre Langevin et de Jean Lurçat.

En 1976, le premier ensemble instrumental composé de jeunes musiciens amateurs Béglais voit le jour.

En 1978, l'expansion de l'école, la demande des parents et la volonté des élus de pérenniser l'enseignement de la pratique musicale pour tous conduisent à la création d'une école municipale de musique. Un poste de direction est créé. Les classes de violon, clarinette et saxophone sont alors ouvertes.

A partir de 1980, l'école intègre encore de nouvelles disciplines telles que trompette, percussions, violoncelle et met en place plusieurs formations dont un ensemble instrumental à vent... Elle s'installe dans la "Villa Bon Dieu" jouxtant l'Ecole Salengro, où sont concentrées toutes les activités musicales.

En 1985, la ville de Bègles achète la Chartreuse située au 57 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny afin d'y implanter la Maison Municipale de la Musique. Celle-ci se trouve ainsi directement située au cœur des structures culturelles Béglaises : Bibliothèque, Musée de la Création Franche, Services Culturels et CREAC.

L'année 1991 voit l'apparition de la filière culturelle dans la fonction publique.

Au début des années 2000, la Municipalité supprime un certain nombre de cours (chant, flûte à bec, etc...) et ferme le cursus adulte, ce qui entraîne une baisse des effectifs. Les temps de cours sont depuis bloqués à un niveau constant, les classes instrumentales sont pleines, et les effectifs stagnent, malgré l'augmentation de la population.

En 2011, la ville de Bègles s'attache à la régularisation statutaire des Professeurs en mettant fin à l'annualisation du temps de travail.

En 2013, une salle supplémentaire est construite permettant d'intégrer les cours de percussions dans les locaux et d'y organiser des activités de pratiques collectives.

En 2016, des travaux d'isolation acoustique et divers aménagements permettent d'améliorer sensiblement la vie de l'école.

a) Missions

La Maison Municipale de la Musique de Bègles a pour but d'assurer un enseignement artistique initial et de développer la pratique artistique amateur prioritairement en direction des 5-24 ans pour ce qui concerne les cours individuels. Les pratiques collectives sont ouvertes à tous les publics.

Consciente de ses missions de service public et de son devoir de rayonnement communal mais aussi métropolitain, la MMM s'inscrit dans l'élan des réformes suscitées par la charte des enseignements artistiques de 2001 et dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques du 26 juin 2014.

Elle est force de proposition en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité.

L'identité de cette structure se caractérise par son ouverture à toutes les esthétiques musicales, aux innovations pédagogiques et une forte dynamique de projet.

b) Moyens

(1) Moyens humains

L'équipe pédagogique, constituée de 16 artistes-enseignants titulaires du Diplôme d'Etat d'enseignement artistique pour la grande majorité d'entre eux, dispense environ 210 heures d'enseignement par semaine à 330 élèves. 15 d'entre eux sont Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique (catégorie B), et 1 est Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A). 12 sont titulaires et 4 contractuels. 6 travaillent à temps complet, 10 à temps non complet (voir annexes).

Les instruments enseignés sont : Violon et Alto (Sylvie Arsène-Henry), Violoncelle (Murielle Chamard), Guitare (Miguel Garau), Flûte Traversière (Vincent Dupouy), Clarinette (Jean-Marie Juan), Saxophone (Alfonso Lozano), Trompette (Régis Alamichel), Trombone et Tuba (Julian Cousteil), Piano (Claire-Aline Confesson, Benoît Coussot, Céline Joly-Forest, Anne-Laure Ménard), Accordéon (Fernande Lamothe), Percussions et Batterie (Clément Fauconnet).

L'administration est assurée par un Directeur, une Coordonnatrice des pratiques musicales, un Professeur référent projets et un agent administratif à mi-temps chargé de l'accueil et du secrétariat (le deuxième mi-temps étant assuré au service culturel).

Le ménage est assuré par un agent de la ville sur un mi-temps (l'autre mi-temps étant dévolu au Musée de la Création Franche).

Les besoins techniques sont assurés par le service culturel pour la régie son et lumière lors des manifestations.

(2) Les actions de la MMM

Avant d'intégrer les pratiques instrumentales, les enfants de grande section de maternelle et de CP suivent des classes d'éveil musical.

Chaque classe dispose d'un ensemble instrumental, ce qui permet de développer les pratiques collectives.

Une classe de Piano Jazz et des ateliers de Musiques Actuelles ouvrent la MMM aux disciplines modernes.

Une classe de musique de Chambre permet aux élèves de découvrir le répertoire de ce genre musical.

Les cours de Formation Musicale (anciennement appelé Solfège) permettent à tous les élèves de la MMM de découvrir et d'appréhender le langage de la Musique.

La MMM est partenaire de l'Ecole Elémentaire Marcel Sembat pour un projet d'Orchestre à l'Ecole.

Les professeurs interviennent tous les ans dans une école maternelle pour faire découvrir aux enfants de grande section les instruments enseignés.

Les temps forts de l'année scolaires sont : Le Concert de Noël, le Festival «Musiques dans ta Ville», la Fête de la Musique et le Concert des Professeurs.

Les élèves de la MMM produisent une cinquantaine de Concerts gratuits par an. A ces derniers s'ajoutent plusieurs temps forts :

- Le Concert de Noël

- Le Concert des Professeurs

- La Fête de la Musique

- Le Festival «Musiques dans ta Ville» a pour vocation d'investir la Cité en Musique. Ainsi, en 2019, 11 Concerts avec des thématiques très variées ont été offerts aux Béglais par des professionnels de renommée internationale et par les élèves. Les lieux de concerts étaient les suivants : La MMM, la Bibliothèque Municipale, la Piscine les Bains, Mussonville / Vautrin, le Cinéma Festival, la Place du Bicentenaire, le centre social l'Estey, la place de la Ferrade...

Chaque année, la MMM propose de nombreux stages organisés par les professeurs autour de thématiques particulières : Big-Band de Jazz, Percussions Corporelles, Improvisation Contemporaines, Musique Baroque, Stage d'orchestre d'Harmonie, etc...

(3) Locaux

L'ancienne chartreuse située 57 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une surface de 430 m2 a été achetée en 1985. Une extension a été construite en 2013 comprenant une salle de percussions et de pratique collective de 93m2, une véranda de 27m2 et une salle de rangement de14m2, portant la surface totale à 564m2 (voir annexe).

(4) Matériel

La Maison de la Musique dispose d'un parc d'instruments qui sert aux cours et lors des manifestations (piano, percussions, etc…), mais aussi d'un parc d'instruments en location dont elle assure toute la gestion (conventions, cautions, entretien annuel…). Les enfants Béglais peuvent ainsi débuter l'apprentissage de la Musique à moindre frais grâce au système de location proposé aux familles (voir annexes).

(5) Moyens informatiques

La Maison Municipale de la Musique utilise un logiciel commun au service éducation pour la facturation des cours et des locations d'instruments. Elle ne possède pas de logiciel dédié à la gestion d'une école de musique (communication parents, suivi pédagogique, gestion du matériel, gestion des salles etc..). 4 ordinateurs sont à la disposition de l'ensemble de l'équipe (18 employés). Un seul téléphone. Il n'y a pas de Wi-Fi, et la MMM ne dispose pas de matériel d'informatique musicale.

(6) Moyens financiers

Les charges liées au personnel, à l'entretien du bâtiment et aux fluides sont assumées par la Municipalité.

L'école dispose d'un budget d'un montant de 26 350€ pour son matériel spécifique (partitions, entretien des instruments…) et ses différentes actions (rémunération des intervenants, stages, …).

Les recettes sont issues de la facturation des cours et de la location d'instruments fixées par délibération municipale. Elles sont liées au quotient familial par volonté municipale de rendre accessible à tous l'enseignement artistique (voir annexes).

c) Contexte

(1) Son public

Origine géographique : la priorité est accordée aux familles béglaises qui représentent 88% des inscrits.

Origine sociale : la répartition des familles par quotient laisse apparaître une fréquentation de 74.40% de familles ayant un quotient familial inférieur à 1 820€, dont 39% inférieur à 1 180€ (voir annexes).

(2) Ses effectifs

Chaque année, l'effectif est composé d'élèves qui se réinscrivent et de nouveaux entrants. En raison de la limitation des places, et contrairement aux chiffres de la population de Bègles qui sont en constante augmentation, les effectifs restent quasiment constants. Ils oscillent, selon les années, entre 300 et 330 élèves (voir annexes).

La municipalité Béglaise, avec la mise en place de tarifs liés au quotient familial souhaite rendre le plus accessible possible l'enseignement artistique dispensé par la MMM. Cette politique tarifaire permet de développer la mixité sociale des publics de la structure.

(3) Ses partenaires

La MMM met en œuvre de nombreuses actions en partenariat avec les différentes structures publiques et privées de la ville (Bibliothèque, Musée de la Création Franche, Crèches, Centres de Loisirs, Associations musicales et culturelles…), en équilibre avec le programme pédagogique.

Elle travaille également en lien et concertation avec l'Education Nationale en proposant des interventions et présentations instrumentales ainsi que des projets pédagogiques communs. Ainsi l'Orchestre à l'Ecole Marcel Sembat, classe expérimentale mêlant des publics très variés, débutera sa troisième saison en 2019 / 2020 avec près de 10 concerts à son actif. Cette expérience unique menée en collaboration avec le Rectorat facilite l'accès à l'enseignement artistique d'une classe entière de 36 enfants.

Elle est adhérente de l'Union Départementale des Ecoles d'Enseignement Artistique 33 (U.D.E.A.33) qui dispose d'un réseau novateur en matière d'action culturelle et d'outils pédagogiques (organisation d'examens, gestion d'un orchestre, instance de réflexion…).

Actuellement, il n'y pas d'association de parents d'élèves.

d) Organisation

Le calendrier des cours de la Maison Municipale de la Musique suit celui des Ecoles Elémentaires de la Ville de Bègles. L'enseignement des différentes disciplines est conforme au Schéma National d'Orientation Pédagogique et fonctionne par système de Cycles d'Etudes. L'élève est placé au centre de ce système et son évolution comme son épanouissement artistique, culturel et humain sont les préoccupations constantes des enseignants (v*oir annexes).*

e) Autres attributions

Actuellement, la Maison de la Musique a un rôle de coordonnateur des pratiques musicales. Dans cet esprit, elle accueille 7 associations dans ses locaux, en dehors des heures de cours, pour leur permettre de répéter. Elle les associe, quand cela est possible, à sa programmation. Les associations concernées doivent fournir une contrepartie à cette prestation de service (offrir un concert à la Ville de Bègles, participer à une des manifestations de la MMM, etc...).

II . OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

A. LES MISSIONS

Enseignement Artistique Spécialisé

La « Maison Municipale de la Musique » de Bègles est une école spécialisée dans la pratique instrumentale. Elle a pour objectif de former des musiciens qui s'inscriront dans une pratique amateur reconnue d'utilité publique sur le territoire. A ce titre elle remplit parfaitement son rôle dans la mesure où les classes instrumentales sont pleines et forment des générations entières d'enfants béglais de toutes origines sociales depuis de nombreuses années.

Activité de diffusion et d'animation de la Cité

Elle participe à la vie culturelle de la Cité en étant force de proposition et en offrant plus d'une cinquantaine de concerts gratuits tous les ans au public béglais.

Partenariats

Les nombreux partenariats que la MMM développe avec les institutions et associations béglaises jouent un rôle important dans la vie artistique de la Cité.

B. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Pour les années à venir, en fonction des moyens disponibles, et en raisonnant à budget constant, un certain nombre d'évolutions sont envisageables pour la MMM :

La rentrée 2019 / 2020 sera une étape importante avec la création d'une Chorale. Un tarif spécifique a été mis en place par la Municipalité pour rendre cet atelier le plus attractif possible et contribuer à développer le chant.

La poursuite du travail des rapports entre « Formation Musicale » et instruments est un axe fort à construire pour les années à venir.

La mise en valeur des Ensembles Instrumentaux de la MMM et la création de nouveaux ensembles est souhaitable.

La création et le développement d'un département Jazz / Musiques Actuelles

La question du renouvellement de l'Orchestre à l'Ecole Marcel Sembat doit être posée dès la rentrée 2019 / 2020, de même que la suite à y donner. Il pourrait être envisageable de se poser la question d'un deuxième OAE.

Les Orchestres de la MMM sont les vitrines emblématiques de la structure. Orchestre à cordes « petits », Orchestre à cordes « grands » et Orchestre d'Harmonie. Avec l'ajout de certains instruments, pour l'instant absents de la MMM (Basson, Cor, Hautbois), la création d'un Orchestre Symphonique paraît envisageable.

Les grands évènements de la MMM (Concert de Noël, Festival « Musiques dans ta Ville » et Fête de la Musique peuvent aussi être mis en valeur par la mise en œuvre de moyens de communication plus importants).

Pour l'instant la MMM tient un rôle de « prestataire de service » par rapport aux associations partenaires qui occupent les locaux pour leurs répétitions et / ou concerts. Il semble envisageable de développer des relations plus approfondies où la MMM pourrait intervenir auprès des Associations Béglaises à titre de conseil pédagogique et artistique (heures de cours pour les adhérents des associations, master-class, etc...).

C. L'ORGANISATION : DE NOUVELLES INSTANCES COLLABORATIVES

En l'état actuel, un certain nombre d'éléments pourraient être créés et développés :

Un Conseil d'Etablissement

La rédaction de ce premier projet d'établissement pose les bases d'une volonté de construction et d'évolution de la Maison Municipale de la Musique voulue et souhaitée par tous les participants (Elus, Municipalité, Administration, Service Culturels, Artistes-Enseignants, Parents et Elèves). Elle induit la création et la convocation annuelle d'un Conseil d'Etablissement constitué du Maire ou de son représentant, de l'adjoint (e) en charge de la Culture, du Directeur (trice) des Services Culturels, du Directeur (trice) de la MMM, d'une représentation des Artistes-Enseignants, d'une représentation des parents d'élèves et des élèves...

Un Conseil Pédagogique

La création d'un Conseil Pédagogique permettant une nouvelle rédaction du règlement des études et du règlement intérieur semble être une nécessité urgente. Elle permettra à la fois d'actualiser ces textes et d'ouvrir à d'autres possibilités de cursus pour un accès plus ouvert à la formation artistique initiale. Par ailleurs, un Conseil Pédagogique peut être une instance qui dynamise la vie de la structure et favorise l'investissement des Artistes-Enseignants au sein de l'établissement.

Une Association de Parents d'Elèves

La création d'une association des parents d'élèves de la MMM semble donc être une nécessité en terme de représentation au sus-dit Conseil d'Etablissement, mais également en terme de soutien technique et logistique de la structure.

CONCLUSION

La fréquentation des usagers, le public des actions menées prouvent que la structure est aujourd'hui dans une phase de transition et que de nouvelles évolutions sont envisageables en imaginant d'autres modes de fonctionnement tant au niveau humain que matériel (locaux, etc..).

A la lecture de ce premier Projet d'Etablissement, de nombreuses perspectives s'ouvrent pour la Maison Municipale de la Musique de Bègles. Initier de nouveaux projets, ouvrir la MMM plus largement, améliorer sa visibilité dans le rayonnement artistique de la commune...

La mise en place d'un système de fonctionnement répondant aux normes définies par les textes fondateurs de l'Enseignement Artistique Spécialisé sera un des axes important de l'évolution de ce Projet d'Etablissement.

En l'état actuel, la Maison Municipale de la Musique de Bègles est un Etablissement d'Enseignement Artistique Non Classé. Au vu de l'état des lieux, de la qualification des personnels, des disciplines enseignées, des cursus proposés, de la situation générale, et des évolutions envisagées, la Ville de Bègles pourrait parfaitement envisager de demander le classement de la MMM auprès du Ministère de la Culture pour devenir un Conservatoire à Rayonnement Communal.

REMERCIEMENTS

La mise au point de ce premier Projet d'Etablissement est un ouvrage collectif, où l'implication de toutes les parties concernées a été essentielle. La Direction de la Maison Municipale de la Musique tient à remercier ici toutes les personnes ayant contribué à son élaboration :

I. L'ensemble de l'équipe pédagogique de la MMM.

II. L'ensemble de l'équipe administrative

III. La Direction de la Culture

IV. Mesdames et Messieurs les Elus

V. Monsieur le Maire